



# Compilation des statistiques SST



### Attention

Ce ne sont pas toutes les entreprises qui calculent les indicateurs de la même façon. Avant de se comparer, il faut s'assurer que les données sont établies et calculées de la même manière.

Les statistiques SST peuvent vous aider à définir vos actions de prévention. Elles vous permettent d'établir un portrait de la situation actuelle, d'identifier les groupes plus à risque, les lésions les plus fréquentes et les tâches les plus problématiques. Elles permettent également de mesurer l'effet d'une intervention ou d'un programme de réduction des lésions professionnelles.

Les indicateurs traditionnels, dits réactifs, sont nommés ainsi puisqu'ils se réfèrent à ce qui s'est déjà passé. On parle de la fréquence, de la gravité, des coûts imputés, du nombre de jours perdus... Ils servent à évaluer **les avantages et les conséquences** de la prévention ou de la non-prévention.

### Ce que l'on compile :

Indicateurs	Précisions sur l'indicateur	Où trouver l'information
<b>Le nombre de décès</b>		Voir avec le responsable de la gestion des lésions professionnelles
<b>Les heures travaillées</b>	Il s'agit des heures <b>réellement travaillées</b> par tous les employés de l'entreprise  Il faut indiquer les heures travaillées et non les heures payées; les heures effectuées en heures supplémentaires sont comptées telles quelles, soit 1 heure de temps supplémentaire vaut 1 heure	Voir avec le paie maître ou le comptable
<b>Le nombre d'accidents avec perte de temps</b>	Il s'agit du nombre d'accidents avec arrêt de travail (excluant la journée de l'abandon du travail régulier). La rechute, la récurrence et l'aggravation sont comptabilisées avec l'événement d'origine	Voir avec le responsable de la gestion des lésions professionnelles
<b>Le nombre de jours d'absence</b>	C'est le nombre de journées où l'employé n'est pas en mesure de se présenter au travail à la suite d'un accident (les jours d'absence sont tous comptabilisés dans le mois de la survenance de l'événement et n'incluent pas les jours fériés ou tout autre congé non travaillé)	Voir avec le responsable de la gestion des lésions professionnelles, avec le superviseur ou avec le paie maître
<b>Le nombre de jours d'assignation temporaire</b>	Nombre de journées où l'employé n'est pas en mesure d'effectuer son travail régulier et est assigné à des travaux légers (les jours d'assignation temporaire sont tous comptabilisés dans le mois de l'événement et n'incluent pas les jours fériés ou tout autre congé non travaillé)	Voir avec le responsable de la gestion des lésions professionnelles ou avec le superviseur



# Compilation des statistiques SST (suite)



Vous pouvez effectuer ces calculs soit mensuellement ou annuellement en fonction des données. Vous pouvez également faire les calculs par département pour cibler où vos actions préventives auront le plus d'impact

## Calculs des indicateurs

### Le taux de fréquence

Indique le taux d'accidents avec perte de temps survenus par 200 000 heures travaillées ou 100 travailleurs à temps plein. Le 200 000 heures représente les heures travaillées par 100 travailleurs à temps plein dans une année.

$$\text{Taux de fréquence} = \left( \frac{\text{nombre d'accidents avec perte de temps}}{\text{nombre d'heures totales travaillées}} \right) \times 200\,000$$

**EXEMPLE:** 10 accidents qui surviennent dans une entreprise qui a 351 000 heures travaillées par année

$$\left( \frac{10}{351\,000} \right) \times 200\,000 = 5.7 \rightarrow \text{Donc 5.7 accidents par 200 000 heures travaillées}$$

### Le taux de gravité

Indique le nombre de jours indemnisés durant la période par rapport aux heures travaillées. Le nombre de jour total d'absence doit inclure non seulement les absences, mais aussi l'assignation temporaire et les décès. Selon une norme internationale, un décès doit être comptabilisé comme étant 6000 jours perdus.<sup>1</sup>

$$\text{Taux de gravité} = \left( \frac{\text{nombre de jours total d'absence}}{\text{nombre d'heures travaillées par année}} \right) \times 200\,000$$

**EXEMPLE:** Nos 10 accidents de l'exemple précédent ont causé un total de 100 jours d'absence et 250 jours d'assignation temporaire dans une entreprise où il y a 351 000 heures travaillées par année

$$\left( \frac{100+250}{351\,000} \right) \times 200\,000 = 199.43 \rightarrow \text{Donc 199.43 jours d'absence par 200 000 heures travaillées}$$

<sup>1</sup>On estime qu'un travailleur qui décède perd en moyenne 24 ans de vie active. Donc, en moyenne, 50 semaines de travail de 5 jours pour un total de 250 jours perdu par année. 250 jours multiplié par 24 ans = 6000 jours.